

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

1/15

1 - Objet du Programme « Ma Carte Carrefour »

1) La société CARREFOUR HYPERMARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 589 200 Euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault – BP 75, 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro B 451 321 335, agissant tant en son nom propre qu'en tant que mandataire de toutes sociétés exploitant un magasin à enseigne Carrefour, à enseigne Carrefour Market, à enseigne Market, à enseigne Champion, à enseigne Carrefour drive, à enseigne Carrefour Market drive, à enseigne Carrefour Contact, à enseigne Carrefour City, à enseigne Carrefour Express, à enseigne Carrefour Montagne, à enseigne Carrefour Contact Marché (ci-après désignée la « Société Carrefour ») a mis en place dans les magasins susvisés situés en France métropolitaine (Corse et Monaco comprises), un programme de fidélisation de clientèle (« Programme de Fidélité ») par l'intermédiaire d'une carte dite de fidélité (La « Carte Carrefour »). L'ensemble des magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Champion, Carrefour drive, Carrefour Market drive, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express et Carrefour Montagne, Carrefour Contact Marché, participe au Programme de Fidélité (ci-après désignés « Magasins Participants »).

La Carte Carrefour permet à son bénéficiaire, sur simple présentation de celle-ci lors de son passage en caisse dans les Magasins Participants, ou lors de ses achats effectués sur carrefourdrive.fr, de profiter de réductions de prix sur certains produits (les « Avantages Fidélité »). **Il est précisé que les Magasins Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment.** Lors de la diffusion des offres il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

2) Les Avantages Fidélité sont, en fonction des offres proposées :

- soit cumulés sur un compte (le « Compte Fidélité Carrefour ») puis utilisable sur des prochains achats.
- soit déduits directement sur le Ticket de caisse.

3) Le Programme de Fidélité est ouvert à tous les titulaires de La Carte Carrefour, en cours de validité. Il est précisé que les titulaires d'une des cartes de paiement émises par la Société CARREFOUR BANQUE (ci-après désignée la « Carte PASS »), dès lors qu'ils ont demandé le rattachement de leur Carte PASS au Programme de Fidélité (en remplissant le bulletin d'adhésion du Programme de Fidélité), pourront bénéficier des avantages du Programme de Fidélité qui s'ajouteront à ceux qui leur sont déjà réservés.

4) **La Carte Carrefour n'est en aucun cas une carte de paiement.**

2 – Adhésion au Programme de Fidélité

La Carte Carrefour est gratuite. Elle peut être retirée auprès des Magasins Participants, contre la remise, par l'adhérent, d'un bulletin d'adhésion, dûment rempli. Ce bulletin est disponible dans les Magasins Participants.

L'adhésion est également possible sur le site www.carrefour.fr. Une carte provisoire sera à imprimer lors de l'adhésion en ligne et une carte définitive sera envoyée à domicile de l'adhérent sous quelques semaines.

Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et demeurant en France métropolitaine, Corse comprise, ou dans l'un des pays frontaliers (Grande-Bretagne comprise), peuvent adhérer au Programme de Fidélité et en faire valoir ses droits. L'adhérent doit être un consommateur, c'est-à-dire qu'il agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Une personne morale (société, comité d'entreprise, association...) ou une personne physique, qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, qui effectuerait des achats pour son compte, ne peut donc en aucun cas bénéficier ou faire bénéficier à une personne physique (même si cette dernière a adhéré au Programme de Fidélité) des avantages du Programme de Fidélité. En outre, compte tenu du fait que l'adhérent est un particulier, celui-ci ne pourra en aucun cas

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

2/15

demander une facture avec TVA dès lors qu'il a présenté sa Carte Carrefour lors de ses achats ou en cas de paiement de ses achats avec une Carte PASS.

Les titulaires d'une Carte PASS, qui ont adhéré au Programme de Fidélité, n'ont pas besoin de présenter La Carte Carrefour en caisse. Le paiement de leurs achats avec leur Carte PASS leur permettra de bénéficier des avantages du Programme de Fidélité.

2) Il ne pourra être délivré qu'une **seule Carte Carrefour par foyer** (personnes vivant sous le même toit). Avec cette Carte, il sera remis à l'adhérent 2 cartes porte-clés (mini-cartes) afin de permettre aux membres d'un même foyer de cumuler des Avantages Fidélité sur le même Compte Fidélité Carrefour.

Les titulaires d'une des Cartes PASS peuvent également demander La Carte Carrefour ainsi que les 2 mini-cartes. Néanmoins, il est rappelé qu'un seul Compte Fidélité Carrefour pourra être ouvert pour un même foyer. Par conséquent, les personnes détenant, au sein du même foyer, plusieurs Carte(s) PASS et/ou La Carte Carrefour doivent indiquer à la Société Carrefour leur souhait de rattacher ces différentes cartes au même Compte Fidélité Carrefour. En l'absence de cette indication de leur part, la Société Carrefour se réservera le droit de choisir la carte qui bénéficiera de ce Programme.

Tout bulletin de participation comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) ne sera pas pris en compte. Les données personnelles signalées d'un astérisque, qui sont demandées notamment au travers du bulletin d'adhésion, sont obligatoires.

Les adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Carrefour, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins d'adhésion reçus.

L'adhésion au Programme de Fidélité étant limitée à 1 (une) par foyer (personnes vivant sous le même toit), toute tentative de fraude de la part d'un adhérent pourra entraîner la nullité de toutes ses cartes de fidélité.

Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

3 – Les Avantages du Programme de Fidélité

3.1.

Le Programme de Fidélité permet à ses adhérents, sur présentation par l'adhérent de sa Carte Carrefour ou lors du paiement de leurs achats avec une des Cartes PASS d'acquiescer des Avantages Fidélité. Les Avantages Fidélité se décomposent comme suit :

- Les « **Réductions Fidélité Classique** » : L'adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits ou des lots de produits (identiques ou différents) signalés en magasin, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.

Les «Réductions Fidélité Classique» sont **limitées**, par offre et par foyer, **à six (6)** produits dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Champion, Carrefour drive, Carrefour Market drive, sauf :

- pour les boissons alcoolisées : trois (3) produits (*hors : bières, cidres, vins et champagnes qui sont limités à six (6)*),
- les offres de téléphonie mobile Carrefour Mobile : 5 packs,
- les autres offres de téléphonie mobile : 2 packs.

Les «Réductions Fidélité Classique» sont **limitées**, par offre et par foyer, **à cinq (5)** produits dans les magasins à enseignes Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Contact Marché, Carrefour Express et Carrefour Montagne.

Pour certaines « Réductions Fidélité Classique », une limite par produit, pendant la période de l'offre et par foyer peut être différente. De même, pour l'achat de plusieurs produits (quelque soit la variété, parfum, modèle...)

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

3/15

figurant dans une même offre, le remboursement pourra être effectué dans la limite indiquée sur le support publicitaire.

▪ **Les « Réductions Fidélité de 5% sur les Produits Carrefour » :**

Les Réductions Fidélité de 5% s'appliquent sur une sélection de produits à marque «Carrefour», signalés en magasins. La liste de ces produits est disponible à l'accueil des magasins et sur le site www.carrefour.fr.

Seuls les magasins à enseigne Carrefour Contact, Carrefour Contact Marché, Carrefour City, Carrefour Express et Carrefour Montagne proposent cet Avantage Fidélité.

Les Réductions Fidélité de 5% sur les Produits « Carrefour » sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.

▪ **Les « Réductions Fidélité de 5% sur les ampoules » :**

Les Réductions Fidélité de 5% s'appliquent sur les ampoules de classe A et de lampes à LED. La liste des magasins participants est disponible sur le site www.carrefour.fr.

Seuls les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market et Market proposent cet Avantage Fidélité.

Les Réductions Fidélité de 5% sur les ampoules de classe A sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.

- **Les « Coupons Fidélité » :** L'adhérent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte Carrefour ou de sa Carte PASS. En échange de ce Coupon Fidélité en caisse et sur présentation de sa Carte Carrefour ou de paiement avec sa Carte PASS, l'adhérent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur le Coupon Fidélité, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur son Compte Fidélité Carrefour. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée.

Seuls les magasins Carrefour, Carrefour Market, Market, Champion, Carrefour Contact, Carrefour City, et Carrefour Montagne proposent cet Avantage Fidélité.

- **Les Réductions Fidélité « Journées Carte PASS » :** 3 euros sont crédités sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent par tranche de 60 euros d'achats de produits alimentaires et/ou non alimentaires. L'offre s'applique sur le montant payé avec la Carte PASS lors d'un même passage en caisse (aucun cumul des montants payés lors de plusieurs passages en caisse, lors d'une même journée, ne sera effectué). Les tranches d'achat de 60 euros se calculent sur le total net du ticket, c'est-à-dire après déduction des remises immédiates.
Sont concernés par cette offre les produits proposés uniquement par les magasins Carrefour (à l'exception des Cartes Cadeaux Carrefour). Ne sont donc pas concernés le carburant, l'Espace Voyages, la Billetterie Spectacles, les Assurances, les Services Financiers, la Vidange et soins auto, les stations autoroute Carrefour. Les magasins qui proposent une « Journée Carte PASS » ainsi que le jour de la semaine où se déroule cette « Journée Carte PASS » sont indiqués en annexe 1.

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

4/15

▪ Les « Rendez vous -10% » :

L'adhérent pourra bénéficier d'un avantage de 10 % de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour sur tous les produits de son choix sur des rayons entiers déterminés en fonction du jour de l'achat, de la manière suivante :

- Tous les LUNDIS : offre de 10% de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour valable uniquement le lundi sur tous les produits de la gamme "Reflets de France" ;
- Tous les MARDIS : offre de 10% de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour valable uniquement le mardi sur tous les produits "BIO" (issus de l'agriculture biologique, hors textile) ;
- Tous les MERCREDIS : offre de 10% de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour valable uniquement le mercredi sur tous les produits "bébé" alimentaires (alimentation infantile et laits infantiles (**Hors Lait 1er âge**)) et/ou non alimentaires (hygiène et soins, accessoires bébé et layette) ;
- Tous les JEUDIS : offre de 10% de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour valable uniquement le jeudi sur tout le rayon Pain, Viennoiserie, Pâtisserie (hors pain, viennoiserie et pâtisserie industriels)
- Tous les VENDREDIS : offre de 10% de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour valable uniquement le vendredi sur tout le rayon poisson et traiteur de la mer (traditionnel pour les magasins équipés et en libre service);
- Tous les SAMEDIS : offre de 10% de réduction fidélité créditée sur son Compte Fidélité Carrefour valable uniquement le samedi sur tout le rayon boucherie (traditionnel pour les magasins équipés et en libre service (hors volaille)).

Pour bénéficier du Rendez-vous -10%, l'adhérent sera invité à choisir un ou plusieurs produits dans le rayon déterminé du jour correspondant à son achat. Dans ce cas, le magasin Carrefour Market ou Market créditera le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent de 10 % de réduction fidélité du prix des produits payés.

Par exemple, si l'adhérent achète un lait infantile au rayon bébé le mercredi, il bénéficiera de la réduction fidélité de 10% créditée sur son Compte Fidélité Carrefour. Toutefois, si l'adhérent achète ce même produit un jour de la semaine, autre que le mercredi, il ne bénéficiera pas de la réduction fidélité de 10%.

Le Rendez-vous -10% n'est pas cumulable avec les autres promotions Fidélité : « Réductions Fidélité Classique », « Réductions Fidélité Immédiates », « Bonus du Mois » et « Rendez-vous Bonus » en cours, signalées en magasin et/ou sur un support publicitaire (catalogue...). Par exemple, si un produit bénéficie d'une offre « Jusqu'à 50% de réduction fidélité », l'adhérent ne pourra pas bénéficier du Rendez-vous -10% sur ce produit.

L'offre 10% de réduction fidélité créditée sur le compte fidélité Carrefour du Client sur le rayon boucherie n'est pas proposée au rayon boucherie traditionnelle des magasins de St Bonnet Champsaur (ZA du Moulin) 05500 Saint Bonnet Champsaur / Fréjus Tassigny (1370 Avenue de Lattre de Tassigny) 63600 Fréjus / Générac (4 Avenue Yves Bessodes) 30510 Générac / Le Muy (Quartier St Roch) 83490 Le Muy / Grasse Callian (Quartier Moulin du Brun) 06130 Grasse / Antibes (1770 route de Grasse) 06600 Antibes / Toulon Pruneau (49 Avenue du Gal Pruneau) 83000 Toulon / Les Angles (6 rue Balzac) 30133 Les Angles / Callian (Chemin de la Grande Vigne) 83440 Callian / Fontaine Langevin (10 Boulevard Paul Langevin) 38600 Fontaine / Fontaines sur Saône (1 Montée Roy) 69270 Fontaines sur Saône / Annemasse Bonneville (90 Route de Bonneville) 74100 Annemasse / Issoire (Boulevard André Malraux) 63500 Issoire / Rumilly (Rue de Robesson) 74150 Rumilly / Cogolin (Lieu-dit Font Mourier) 83310 Cogolin / Toulon le Revest (4888 Avenue des Moulins) 83000 Toulon / Mandelieu (ZI la Canardièrre) 06210 Mandelieu La Napoule / Poussan (ZA les Clachs Avenue de Sète) 34000 Poussan / Villeneuve Loubet (Quartier de l'Arène RN7) 06270 Villeneuve Loubet / Roussillon (9 Avenue Jacques Prévert) 38150 Roussillon / Saint Etienne (93 boulevard Normandie) 42000 Saint Etienne / Saint Martin d'Hères (135 Avenue Gabriel Péri) 38400 Saint Martin d'Hères / Sallanches (Rue Emma Lanche) 74700 Sallanches / Abbeville Amiens (Route d'Amiens) 80100 Abbeville / Cagny (80) (Rue Henri Barbusse) 80330 Cagny / Dury les Amiens (Avenue Paul Claudel) 80480 Dury / Forges les Eaux (25 rue des Docteurs Cisseville) 76440 Forges les Eaux / Louviers Churchill (15

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

5/15

Avenue Winston Churchill) 27400 Louviers / **Marseille Cabassud** (5 boulevard Eugène Cabassud)
13010 Marseille

**Seuls les magasins à enseigne Carrefour Market, Market et Champion proposent cet Avantage Fidélité.
Les drives des magasins à enseigne Carrefour Market et Market proposent également cet Avantage Fidélité.**

▪ **Les « Rendez-vous Bonus »**

L'adhérent pourra bénéficier d'un avantage sur les produits de son choix sur des rayons entiers (appelés « rayons **Rendez-vous Bonus**»). Les rayons **Rendez-vous Bonus** ainsi que la durée de validité et la fréquence des offres seront prédéfinis par Carrefour Market et feront l'objet d'une communication en magasin. En dehors des Rayons **Rendez-vous Bonus**, l'adhérent ne pourra pas bénéficier de l'avantage **Rendez-vous Bonus**.

Pour bénéficier du **Rendez-vous Bonus**, l'adhérent sera invité à **choisir 3 produits dans un rayon Rendez-vous Bonus**.

Dans ce cas, Carrefour Market créditera le **Compte Fidélité Carrefour** de l'adhérent du **montant payé pour le produit le moins cher** (pour 3 articles achetés : le moins cher des 3 ; pour 4 articles achetés : le moins cher des 4 ; 5 articles : le moins cher des 5 ; 6 articles : les 2 moins chers des 6 ; 7 articles : les 2 moins chers des 7....).

Par exemple, si le Rayon **Rendez-vous Bonus** est le rayon « Poisson et Traiteur de la mer » et que l'adhérent paie en caisse 2 darnes de saumon à 5€ un pot de Tarama à 3.50€ et un paquet de 4 tranches de saumon fumé à 5.50€ Carrefour créditera la somme de 3.50€ sur son **Compte Fidélité**.

Le nombre de passages en caisse et le nombre de remboursements sont limités à 6 offres, soit 18 produits par foyer et à 3 offres, soit 9 produits pour les boissons alcoolisées (Hors bières, cidres, vins et champagnes limités à 6 offres soit 18 produits).

Il est précisé ici que pour chaque type d'avantage de **Rendez-vous Bonus**, seuls les premiers passages en caisse seront pris en compte.

Seuls les magasins à enseigne Carrefour Market et Market proposent cet Avantage Fidélité.

3.2.

Lorsqu'un produit bénéficie à la fois de plusieurs Avantages Fidélité, **seule la réduction la plus avantageuse sera automatiquement créditée sur le Compte Fidélité Carrefour.**

L'octroi des Avantages Fidélité est conditionné à l'achat de produits. Par conséquent, en cas de demande de remboursement du ou des produits achetés bénéficiant d'un Avantage Fidélité, le montant des réductions octroyées sera automatiquement débité du **Compte Fidélité Carrefour**. La demande de remboursement devra respecter les conditions de l'engagement « le droit de changer d'avis » proposé par les Hypermarchés Carrefour ou la garantie fraîcheur « satisfait ou remboursé » proposé par les Supermarchés Carrefour Market ou encore le « droit de rétractation » prévu pour les magasins à enseigne Carrefour drive ou Carrefour Market drive. Les conditions de ces engagements sont disponibles dans les magasins à enseigne Carrefour, ou Carrefour Market et sur carrefour.fr ainsi que sur le site www.carrefourdrive.fr.

Il est rappelé que **les Magasins Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.**

4 – Les relevés des Avantages Fidélité

Un ticket (« Le Ticket Fidélité ») sera édité, sur présentation de la Carte Carrefour, si le ticket de caisse fait apparaître des produits porteurs d'Avantages Fidélité. Le Ticket Fidélité sera remis à l'adhérent. Le Ticket Fidélité

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

6/15

pourra comporter le montant des avantages acquis pendant la transaction. Dans le cas où le Ticket Fidélité ne serait pas imprimé suite à un dysfonctionnement de notre système caisse, il est précisé que les Avantages Fidélités seront tout de même crédités sur le Compte Fidélité Carrefour.

Il est précisé que le Ticket Fidélité ne sera pas imprimé dans les magasins à enseigne Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Contact Marché et Carrefour Montagne (la somme des Avantages Fidélité obtenus lors de la transaction apparaîtra néanmoins sur le Ticket de caisse).

Les informations contenues dans le Ticket Fidélité ne seront données qu'à titre indicatif. **Le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent pouvant faire l'objet d'un traitement informatique, des différences peuvent être constatées entre le solde mentionné dans ce ticket et le montant réellement cumulé sur le Compte Fidélité Carrefour** (notamment en cas de demande de remboursement d'un produit bénéficiant d'une Réduction Fidélité, de dépassement du nombre maximum de Réductions Fidélité attribuées par produit et spécifié sur l'offre).

Si l'adhérent souhaite connaître le détail de son relevé, il peut :

- soit se connecter via son « espace perso » sur le site Internet www.carrefour.fr muni de son numéro de Carte Carrefour ou de sa Carte PASS et de son mot de passe,
- soit contacter le Service Client au 32 35 en disant « *Carte Carrefour* » (service à 0,18€/min + prix d'un appel) muni de son numéro de Carte Carrefour ou de sa Carte PASS.

5 – Utilisation des Avantages Fidélité acquis

Les Avantages Fidélité sont cumulés sur un compte lié à la Carte Carrefour (le « Compte Fidélité Carrefour ») ou déduits directement sur le Ticket de caisse (Coupons Fidélité et Remises Fidélité Immédiates) en fonction des offres proposées.

Concernant les Avantages Fidélité alimentant le Compte Fidélité Carrefour, l'adhérent pourra les utiliser directement grâce à sa Carte Carrefour (Cagnotte Fidélité), et ce **dès le lendemain de leur acquisition**.

L'adhérent devra présenter à l'hôtesse de caisse sa Carte Carrefour, lui indiquer le montant qu'il souhaite utiliser (*dans la limite du montant disponible sur son Compte Fidélité*) et valider ce montant grâce à un code secret (*qui lui aura été communiqué par coupon caisse ou qu'il aura créé ou modifié sur carrefour.fr via son « espace perso », sur les bornes Fidélité dans les magasins équipés ou bien en appelant le 0826 828 826 (service à 0,18€/min + prix d'un appel)*).

Les Avantages Fidélités sont à valoir sur les prochains achats (*hors carburant, Espace Voyages, Billetterie Spectacles, Assurances, Services Financiers, Vidange et soins auto, hors stations autoroute à enseigne Carrefour*). Ils sont valables dans tous les Magasins Participants.

ATTENTION : Les montants cumulés sur le Compte Fidélité Carrefour seront **valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante** (*exemples : vous avez acquis des Avantages Fidélité le 29 janvier 2015, vous devrez les utiliser avant le 31 décembre 2016, et si vous avez acquis des avantages Fidélités le 31 décembre 2015, vous aurez jusqu'au 31 décembre 2016 également pour les utiliser*). Passé cette date, les Avantages Fidélités acquis seront définitivement perdus.

Il appartient donc à l'adhérent d'utiliser les Avantages Fidélité qu'il a acquis, dans les délais impartis, s'il ne souhaite pas perdre ses Avantages Fidélité acquis.

La Société Carrefour ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou de perte de la Carte Carrefour par l'adhérent. L'adhérent ne pourra demander le remboursement total ou partiel des Avantages Fidélités (y compris de rendu-monnaie).

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

7/15

6 - Retrait de « La Carte Carrefour »

1) Tout manquement aux présentes conditions générales, dont la gravité justifierait à elle seule la restitution de la Carte Carrefour aux torts exclusifs de l'adhérent, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte Carrefour ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de carte, pourra entraîner de plein droit la restitution de La Carte Carrefour et/ou l'annulation des avantages liés au Programme de Fidélité.

2) Les Avantages Fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

7 – Perte, vol ou détérioration de « La Carte Carrefour »

En cas de perte, de vol ou de détérioration de La Carte Carrefour, l'adhérent devra se présenter dans les meilleurs délais à l'accueil de son magasin. Une nouvelle carte lui sera remise et le total des Avantages Fidélité cumulés sur l'ancienne carte lui sera transféré sur la nouvelle. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin, la Société Carrefour est dégagee de toute responsabilité.

8 - Changement d'adresse / Informations personnelles

Seul le titulaire de la Carte Carrefour peut accéder ou apporter des modifications aux informations le concernant.

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifié à la Société Carrefour, dans les meilleurs délais, en écrivant à « La Carte Carrefour, BP 20251 - 33042 BORDEAUX CEDEX » ou en contactant le 32 35 en disant « Carte Carrefour » (service à 0,18€/min + prix d'un appel). L'adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Il est également possible de procéder à la mise à jour des informations type adresse, numéro de téléphone, e-mail, (...) via l'Espace Perso Fidélité disponible sur le site www.carrefour.fr.

9 - Modifications du Programme de Fidélité

La Société Carrefour se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment, sous réserve d'en informer par courrier et/ou par affichage en magasin les adhérents en respectant un préavis d'un mois, le Programme de Fidélité (conditions d'adhésion, avantages liés à la Carte Carrefour...) et/ou les modalités de l'utilisation de La Carte Carrefour.

La Société Carrefour pourra notamment modifier ou supprimer tout avantage du Programme de Fidélité.

En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, la Société Carrefour accordera pendant un mois aux adhérents la possibilité d'utiliser leurs Avantages Fidélité qu'ils auront préalablement acquis. A défaut d'utilisation de ces Avantages Fidélité à l'initiative de l'adhérent, les Avantages Fidélité seront définitivement perdus.

10 - Informatique et liberté

En souscrivant au Programme de Fidélité, l'adhérent consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par la société Carrefour Hypermarchés et par les sociétés qui exploitent les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Carrefour drive, Carrefour Market drive, Carrefour Contact, Carrefour Contact Marché, Carrefour City,

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

8/15

Carrefour Express et Carrefour Montagne qui proposent ce Programme (« Carrefour ») et ce dans le cadre de ce programme.

Les données personnelles qui sont collectées notamment au travers de tous questionnaires, signalées d'un astérisque, ou de l'utilisation de la Carte Carrefour ou de l'une des Carte PASS lors de chacun des passages en caisse sont obligatoires et nécessaires pour bénéficier des différents avantages du Programme de Fidélité, et permettent (toutes autres informations comprises) à Carrefour de mieux connaître l'adhérent ou de lui adresser des informations et des offres ciblées en fonction de ses achats, de ses centres d'intérêts et de ses attentes.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, la Société Carrefour, a procédé à la déclaration de son fichier ; l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification en écrivant à « *La Carte Carrefour, BP 20251, 33042 BORDEAUX CEDEX* » ou en téléphonant au 32 35 en disant « *Carte Carrefour* » (service à 0,18€/min + prix d'un appel).

Afin d'éviter tous risques de fraude dans l'utilisation de La Carte Carrefour, des moyens de contrôles ont été mis en place.

En communiquant ses coordonnées et sauf opposition de sa part, manifestée lors de son adhésion ou ultérieurement à tout moment, l'adhérent accepte que :

- Carrefour puisse céder les données collectées le concernant (hors adresse électronique) à toutes sociétés du Groupe Carrefour ainsi qu'à des sociétés tierces afin de mieux connaître l'adhérent ou de lui adresser des informations commerciales,
- Carrefour adresse à l'adhérent par voie de courrier postal, courrier électronique ou de SMS, sa lettre d'information ou toutes informations concernant ses produits et services.

Si l'adhérent le souhaite, son adresse électronique et/ou son numéro de téléphone portable pourront être communiqués à d'autres sociétés du Groupe Carrefour ou à des tiers afin qu'il puisse recevoir des informations sur leurs produits et services par ces médias. Pour manifester son accord, l'adhérent doit cocher la case prévue à cet effet lors de son adhésion ou contacter la Société Carrefour.

En outre, l'adhérent demande à recevoir, sous les réserves éventuelles décrites ci-dessus, des informations commerciales.

11 – Acceptation des conditions générales d'utilisation de la Carte Carrefour

Le simple fait d'adhérer au Programme de Fidélité entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Les conditions générales d'utilisation de La Carte Carrefour peuvent être obtenues, sur simple demande, à l'accueil des Magasins Participants ou au 32 35 en disant « *Carte Carrefour* » (service à 0,18€/min + prix d'un appel) ou sur le site Internet www.carrefour.fr ou à l'adresse suivante : *La Carte Carrefour – BP 20251 – 33042 BORDEAUX CEDEX*.

12 – Réclamation éventuelle

Seul le titulaire de la Carte Carrefour peut accéder ou apporter des modifications aux informations le concernant.

➤ **Réclamation sur l'octroi des « Avantages Fidélité »**

En cas de réclamation l'adhérent pourra adresser une demande à la Société Carrefour afin qu'un contrôle soit effectué par cette dernière. Cette demande devra impérativement être effectuée par écrit (« *La Carte Carrefour – BP 20251 – 33042 BORDEAUX CEDEX* ») et l'adhérent devra joindre :

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

9/15

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro de La Carte Carrefour ou son numéro de dossier qui figure sur son relevé Compte PASS et/ou sur la Carte PASS,
- le ticket de caisse original (pas de photocopie). Pour rappel, les informations contenues dans le Ticket Fidélité ne sont données qu'à titre indicatif.

Afin de faciliter les recherches, la Société Carrefour conseille à l'adhérent d'envoyer sa réclamation dans un délai d'un mois à compter de l'octroi de l'Avantage Fidélité. Si le contrôle indique que l'anomalie est imputable à la Société Carrefour, le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent sera crédité des réductions non octroyées.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour pendant la durée de prescription légale applicable.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent désigné par le Code de Procédure Civile.

➤ **Réclamation sur l'utilisation des « Avantages Fidélité »**

Toute réclamation effectuée au-delà de la période de validité d'un avantage ne pourra être prise en compte.

Pour toute réclamation concernant l'utilisation des Avantages Fidélité Carrefour, il convient de contacter la Société Carrefour par téléphone au 0980 980 007 (prix d'un appel local) ou par courrier (« La Carte Carrefour – BP 20251 – 33042 BORDEAUX CEDEX »).

La réclamation doit impérativement intervenir, dans tous les cas, dans un délai de 2 mois à compter de l'utilisation des Avantages Fidélité Carrefour.

En raison notamment de certaines fraudes constatées dans le cadre de l'utilisation des Avantages Fidélité Carrefour, il est précisé que la Société Carrefour adressera un modèle d'attestation à l'Adhérent aux termes duquel l'Adhérent confirmera qu'il n'a jamais utilisé les Avantages Fidélité Carrefour objet de sa réclamation. L'Adhérent devra obligatoirement recopier l'attestation de manière manuscrite, la dater et la signer. Conformément à l'article 202 du Code de Procédure Civile, l'adhérent devra joindre à cette attestation une copie de tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature. La Société Carrefour se réserve la possibilité de produire ces pièces aux autorités judiciaires afin de contribuer à l'identification des auteurs des fraudes.

Passé le délai de deux mois et/ou en l'absence de transmission de l'attestation dûment signée (accompagnée d'un justificatif d'identité), le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent ne pourra pas être recredité.

Autrement dit, en cas de réclamation justifiée et adressée dans le délai susvisé, la Société Carrefour recreditera le Compte Fidélité Carrefour du montant des Avantages Fidélité, objet de la réclamation.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour pendant la durée de prescription légale applicable.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent désigné par le Code de Procédure Civile.

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

10/15

Annexe 1

Liste des hypermarchés à enseigne Carrefour participant aux « Journées Carte PASS »

Il est rappelé que seuls les hypermarchés Carrefour proposent la « Journée Carte PASS ».

Nom du magasin	Journée PASS	Code Postal	Ville
AIRE SUR LA LYS	Mardi	62120	AIRE SUR LA LYS
AIX EN PROVENCE	Mercredi	13546	AIX EN PROVENCE CEDEX 04
AJACCIO	Mardi	20090	AJACCIO
ALENÇON	Mardi	61003	ALENCON CEDEX
AMIENS	Mardi	80085	AMIENS CEDEX 02
ANGERS GRAND MAINE	Mercredi	49000	ANGERS
ANGERS SAINT SERGE	Mardi	49100	ANGERS
ANGLET	Mardi	64604	ANGLET CEDEX
ANGOULINS SUR MER	Mercredi	17690	ANGOULINS
ANNECY BROGNY	Mardi	74000	ANNECY
ANTIBES	NON	06606	ANTIBES
ARMENTIÈRES	Jeudi	59280	ARMENTIERES
ATHIS MONS	Mardi	91200	ATHIS MONS
AUBERVILLIERS	Mercredi	93325	AUBERVILLIERS
AUCH	Mardi	32000	AUCH
AUCHY LES MINES	Jeudi	62138	AUCHY LES MINES
AULNAY SOUS BOIS	Mardi	93606	AULNAY SOUS BOIS CEDEX
AULNOY VALENCIENNES	Mardi	59326	AULNOY LES VALENCIENNES
AVIGNON	Mardi et Jeudi	84000	AVIGNON
AVRANCHES	du Lundi au Jeudi	50300	AVRANCHES - ST MARTIN DES CHAMPS
BARENTIN	Mercredi	76360	BARENTIN
BAYEUX	NON	14400	BAYEUX
BEAUCAIRE	Jeudi	30302	BEAUCAIRE CEDEX
BEAUNE	NON	21000	BEAUNE
BEAUVAIS	Mardi	60000	BEAUVAIS
BÈGLES	Mardi	33323	BEGLES CEDEX
BELLE EPINE	Jeudi	94531	THIAIS CEDEX
BERCK	Mardi	62600	BERCK
BERCY	Jeudi	94227	CHARENTON LE PONT CEDEX
BESANÇON CHALEZEULE	Jeudi	25022	BESANCON CEDEX 04
BESANÇON VALENTIN	Mardi	25046	BESANCON CEDEX
BOISSEUIL	Mardi	87220	BOISSEUIL
BOURG EN BRESSE	Mardi	01000	BOURG EN BRESSE CEDEX
BOURGES	Mardi	18000	BOURGES
BREST	du Lundi au Jeudi	29603	BREST
BRIVE	Mardi	19100	BRIVE
CAEN	Mercredi	14000	CAEN
CAHORS	Mardi	46000	CAHORS
CALAIS	Mardi	62101	CALAIS CEDEX

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

11/15

CARCASSONNE	Jeudi	11000	CARCASSONNE
CARRÉ SÉNART	Du mardi au jeudi jusqu'au 31/12/2016	77563	LIEUSAIN CEDEX
CHALON NORD	Jeudi	71100	CHALON SUR SAONE
CHALON SUD	Mardi	71100	CHALON SUR SAONE CEDEX
CHALONS EN CHAMPAGNE	Mardi	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
CHAMBERY BASSENS	Jeudi	73000	BASSENS
CHAMBERY CHAMNORD	Mardi	73000	CHAMBERY
CHAMBOURCY	Mardi	78240	CHAMBOURCY
CHAMPS SUR MARNE	Mercredi	77420	CHAMPS SUR MARNE
CHARLEVILLE MÉZIÈRE	Mardi	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
CHARTRES	Mardi	28008	CHARTRES
CHÂTEAU THIERRY	du Lundi au Jeudi	02408	CHÂTEAU THIERRY
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	Mardi	13220	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
CHATEAUROUX	Mardi	36032	CHATEAUROUX
CHELLES	Mercredi	77508	CHELLES CEDEX
CHERBOURG	Mardi	50100	CHERBOURG
CHOLET	Mardi	49300	CHOLET
CLAYE SOUILLY	Mardi	77413	CLAYE-SOUILLY CEDEX
CLUSES	Mardi	74300	CLUSES
COLLEGIEN	Mercredi	77090	COLLEGIEN
CONDÉ SUR ESCAUT	Vendredi	59163	CONDE SUR L'ESCAUT
COQUELLES	Jeudi	62231	COQUELLES
CRÈCHES SUR SAONE	Mardi	71680	CRECHES SUR SAONE
CRÉTEIL SOLEIL	Mardi	94012	CRETEIL
CUSSET	Mardi	03300	CUSSET
DAX	Mardi	40100	DAX
DENAIN	Jeudi	59220	DENAIN
DIGNE	NON	04000	DIGNE
DIJON	Jeudi	21078	DIJON CEDEX
DOUAI FLERS	Mardi	59128	FLERS EN ESCREBIEUX
DRAGUIGNAN	Mardi	83300	DRAGUIGNAN
DRANCY	Mardi	93700	DRANCY
ECULLY	Mardi	69132	ECULLY CEDEX
EPERNAY	Mardi	51200	EPERNAY
EPINAL	Mardi	88025	EPINAL CEDEX
ETAMPES	Mardi	91150	ETAMPES
EURALILLE	Mardi	59777	EURALILLE
EVREUX	Mardi	27930	EVREUX
EVRY	Jeudi	91022	EVRY CEDEX
FÉCAMP	Mardi	76400	FECAMP
FERNEY VOLTAIRE	Jeudi	01210	FERNEY VOLTAIRE
FEURS	NON	42110	FEURS
FLERS	NON	61100	ST GEORGES DES GROSEILLERS
FLINS SUR SEINE	Mercredi	78410	FLINS SUR SEINE

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

12/15

FOUGERES	du Lundi au Jeudi	35300	FOUGERES
FOURMIES	Jeudi	59610	FOURMIES
FRANCHEVILLE	Jeudi	69340	FRANCHEVILLE
GENNEVILLIERS	Mardi	92231	GENNEVILLIERS CEDEX
GIVORS	Mardi	69702	GIVORS CEDEX
GOUSSAINVILLE	NON	95190	GOUSSAINVILLE
GRENOBLE ECHIROLLES	Jeudi	38431	ECHIROLLES CEDEX
GRENOBLE MEYLAN	Mercredi	38246	MEYLAN CEDEX
GRUCHET LE VALASSE	Mardi	76210	GRUCHET LE VALASSE
GUERET	Mardi	23002	GUERET
GUINGAMP	du Lundi au Jeudi	22200	GUINGAMP
HAZEBROUCK	Mardi	59190	HAZEBOURCK
HÉROUVILLE SAINT CLAIR	Jeudi	14204	HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX
ISSOIRE	Mardi	63500	ISSOIRE
IVRY SUR SEINE	Mardi	94204	IVRY SUR SEINE
LA CIOTAT	Mardi	13600	LA CIOTAT
LA ROCHE SUR YON	Mercredi	85000	LA ROCHE SUR YON
LA VILLE DU BOIS	Jeudi	91620	LA VILLE DU BOIS
LABEGE	Mardi	31670	LABEGE
LAON	Mardi	02000	LAON
LATTES	Mardi	34970	LATTES
LAVAL	Mardi	53002	LAVAL CEDEX
LE CRES	Jeudi	34920	LE CRES
LE MANS	Mardi	72019	LE MANS CEDEX
LES ULIS	Mardi	91942	LES ULIS CEDEX
LESCAR	Mardi	64230	LESCAR
LESPARRE MEDOC	NON	33340	LESPARRE MEDOC
L'HAY LES ROSES	Mardi	94240	L'HAY LES ROSES
LIBOURNE	Mardi	33500	LIBOURNE
LIÉVIN	Mardi	62802	LIEVIN CEDEX
LIMAY	Vendredi	78520	LIMAY
L'ISLE ADAM	Mardi	95290	L'ISLE ADAM
L'ISLE D'ABEAU	du Lundi au Jeudi	38080	L'ISLE D'ABEAU
LOMME	Mercredi	59461	LOMME CEDEX
LORIENT	du Lundi au Jeudi	56100	LORIENT
LORMONT	Mercredi	33310	LORMONT CEDEX
LYON CONFLUENCE	NON	69002	LYON CEDEX
LYON LA PART DIEU	Mardi	69431	LYON CEDEX 03
MABLY ROANNE	NON	42334	ROANNE CEDEX
MARGENCEL	NON	74200	MARGENCEL
MARSEILLE BONNEVEINE	Mardi	13266	MARSEILLE CEDEX 08
MARSEILLE GRAND LITTORAL	Mardi	13463	MARSEILLE CEDEX 16
MARSEILLE LE MERLAN	Mardi	13014	MARSEILLE
MAUBEUGE	Mardi et Jeudi	59600	MAUBEUGE
MÉRIGNAC	Mardi	33701	MERIGNAC

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

13/15

MONACO	NON	98000	MONACO
MONDEVILLE	Mardi	14125	MONDEVILLE CEDEX
MONT DE MARSAN	Mardi	40000	MONT DE MARSAN
MONT SAINT AIGNAN	Jeudi	76131	MONT ST AIGNAN CEDEX
MONTELMAR	Mardi	26208	MONTELMAR
MONTEREAU	Mardi	77130	MONTEREAU
MONTESSON	Mardi	78367	MONTESSON CEDEX
MONTIGNY	Jeudi	95370	MONTIGNY LES CORMEILLES
MONTLUCON	Mardi	03101	MONTLUCON
MONTREUIL	Mardi	93556	MONTREUIL CEDEX
MOULINS	Mardi	03007	MOULINS CEDEX
MULHOUSE	Mardi	68313	ILLZACH CEDEX
NANTES BEAUJOIRE	Jeudi	44329	NANTES CEDEX 03
NANTES BEAULIEU	Mercredi	44062	NANTES CEDEX 02
NANTES SAINT HERBLAIN	Mardi	44802	SAINT HERBLAIN CEDEX
NARBONNE	NON	11785	NARBONNE CEDEX
NEVERS	Mardi	58180	MARZY
NICE LINGOSTIÈRE	NON	06201	NICE CEDEX 03
NICE TNL	NON	06357	NICE CEDEX 04
NIMES OUEST	Mardi	30910	NIMES CEDEX 02
NIMES SUD	Jeudi	30000	NIMES
NIORT	Mardi	79012	NIORT CEDEX
NOISY LE GRAND	Jeudi	93193	NOISY LE GRAND CEDEX
OLLIOULES	Mardi	83190	OLLIOULES CEDEX
ORANGE	Mardi	84107	ORANGE CEDEX
ORLÉANS PLACE D'ARC	Jeudi	45000	ORLEANS
ORMESSON	Jeudi	94436	CHENNEVIERES SUR MARNE
PAIMPOL	du Lundi au Jeudi	22500	PAIMPOL
PARIS AUTEUIL	Mardi	75016	PARIS
PERPIGNAN CLAIRA	Mardi	66000	PERPIGNAN
PERPIGNAN ROUSSILLON	Jeudi	66530	CLAIRA
PLOUZANE	Jeudi	29280	PLOUZANE
PONTAULT COMBAULT	Mardi	77346	PONTAULT COMBAULT CEDEX
PORT DE BOUC	Mardi	13110	PORT DE BOUC
PORTET SUR GARONNE	Mercredi	31126	PORTET SUR GARONNE CEDEX
PUGET	NON	83486	PUGET SUR ARGENS CEDEX
QUÉTIGNY	Mardi	21800	QUETIGNY
QUIMPER	du Lundi au Jeudi	29196	QUIMPER
RAMBOUILLET	Jeudi	78120	RAMBOUILLET
REIMS CERNAY	Jeudi	51067	REIMS
REIMS TINQUEUX	Mardi	51430	TINQUEUX
RENNES ALMA	du Lundi au Jeudi	35015	RENNES
RENNES CESSON	du Lundi au Jeudi	35510	CESSON SEVIGNE
RETHEL	NON	08300	RETHEL
RIOM	Mardi	63200	RIOM MENETROL

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

14/15

ROMORANTIN PLAISANCE	NON	41200	ROMORANTIN LANTHENAY
ROSNY SOUS BOIS	Mercredi	93117	ROSNY SOUS BOIS
SAINT ANDRÉ LES VERGERS	Jeudi	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS
SAINT BRICE	Mardi	95350	SAINT BRICE SOUS FORET
SAINT BRIEUC	du Lundi au Jeudi	22360	LANGUEUX
SAINT CLÉMENT DE RIVIÈRE	Jeudi	34980	ST CLEMENT DE RIVIERE
SAINT DENIS	Mardi	93207	SAINT DENIS CEDEX
SAINT EGRÈVE	Mardi	38521	SAINT EGREVE CEDEX
SAINT JEAN DE LUZ	Mardi	64500	SAINT JEAN DE LUZ
SAINT JEAN DE VEDAS	Mercredi	34434	SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX
SAINT LÔ	NON	50000	ST LÔ
SAINT MALO	du Lundi au Jeudi	35400	SAINT-MALO
SAINT MARTIN AU LAERT	Mardi	62500	SAINT MARTIN
SAINT PIERRE DES CORPS	Mardi	37700	SAINT PIERRE DES CORPS
SAINT POL SUR MER	Mardi	59430	ST POL SUR MER
SAINT QUENTIN EN YVELINES	du Lundi au Jeudi	78885	ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX
SAINT RENAN	Jeudi	29290	SAINT RENAN
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Mercredi	91702	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
SALAISE	Mardi	38150	SALAISE SUR SANNE
SALLANCHES	Mardi	74700	SALLANCHES
SANNOIS	Mercredi	95118	SANNOIS CEDEX
SARAN	Mardi	45770	SARAN
SARTROUVILLE	Mercredi	78500	SARTROUVILLE
SEGNY	Mardi	01170	GEX
SENS MAILLOT	Mercredi	89100	SENS
SENS VOULX	Mardi	89100	SENS
SERIGNAN	NON	34410	SERIGNAN
SÈTE BALARUC	Mercredi	34540	BALARUC LE VIEUX
SEVRAN	Mardi	93270	SEVRAN
SOYAUX	Mardi	16800	SOYAUX
STAINS	Mercredi	93240	STAINS
TARNOS	Mercredi	40220	TARNOS
THIERS	Mardi	63300	THIERS
THONVILLE	Jeudi	57104	THONVILLE
TOULON GRAND VAR	Mardi	83163	LA VALETTE CEDEX
TOULON MAYOL	Mardi	83000	TOULON
TOULOUSE PURPAN	Mardi	31076	TOULOUSE CEDEX
TOURVILLE LA RIVIÈRE	Mardi	76410	TOURVILLE LA RIVIERE
TRANS EN PROVENCE	Mercredi	83720	TRANS EN PROVENCE
TROYES	Mardi	10600	LA CHAPELLE ST LUC
UZÈS	Mardi	30700	UZES
VANNES	du Lundi au Jeudi	56006	VANNES
VAULX EN VELIN	Jeudi	69517	VAULX EN VELIN CEDEX
VENETTE	Mardi	60280	VENETTE
VENISSIEUX	Mardi	69633	VENISSIEUX

Conditions générales
Programme : « Ma Carte Carrefour »



5 février 2016

15/15

VERNON	NON	27200	VERNON
VILLABÉ	Mardi	91814	CORBEIL CEDEX
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	NON	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
VILLEJUIF	Mercredi	94807	VILLEJUIF CEDEX
VILLENEUVE LA GARENNE	Mercredi	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE
VILLEURBANNE	Mardi	69100	VILLEURBANNE CEDEX
VILLIERS EN BIÈRE	Jeudi	77195	DAMMARIÉ LES LYS CEDEX
VITROLLES	Mardi	13127	VITROLLES
VOIRON	Mardi	38500	VOIRON
WASQUEHAL	Jeudi	59290	WASQUEHAL CEDEX